



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88
DECISION DU MAIRE

N° 2024/101

**PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LES ANIMATIONS
À L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL DES 7 ET 8 DÉCEMBRE 2024
AVEC LA SOCIÉTÉ MIND IMPACT**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2022/39 du 29 septembre 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité d'organiser des animations pour le marché de Noël,
CONSIDÉRANT la proposition de la société MIND IMPACT pour l'organisation des animations (animation mentalisme magie) les 7 et 8 décembre 2024,

DECIDE

- ARTICLE 1 -** De signer un contrat pour les animations pour le marché de Noël (animation mentalisme magie), avec la société MIND IMPACT, représentée par M. Frédéric Zammit, dont le siège social se situe 19 rue Berlioz, 95430 Butry-sur-Oise.
- ARTICLE 2 -** Que le forfait animation s'élève à 768€ TTC correspondant aux animations les 7 et 8 décembre 2024.
- ARTICLE 3 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 4 -** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 14 novembre 2024



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID : 095-219504800-20241114-DM2024101-AR

Berger
Levrault



GUILIK - MENTALISME

MIND IMPACT

19 RUE BERLIOZ

95430 BUTRY-SUR-OISE

Correspondant: Frédéric Zammit

Téléphone: 06 20 56 42 12

Email: guilikmentalisme@gmail.com

Site internet: www.guilikmentaliste.fr

RCS: Pontoise 98001226400019

DEVIS

DEVIS No: #126

Date de prestation: 08/12/ 2024

Date de validité: 15/10/2024

MAIRIE DE PARMAIN

DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL H.T.
Animations 07/12-08/12/24 mentalisme magie Hypnose sur réceptivité Scene + Close up + déambulation sur le marché Horaires à définir Indisponibilité 07/12 au soir	350.00 €	2	700.00 €

COORDONNÉES BANCAIRES

Banque: LCL AUVERS-SUR-OISE

Code banque: 03963

IBAN: FR5130002039630000070186Q29

BIC: CRLYFRPP

CONDITIONS COMMERCIALES

«Pour tout professionnel, en vertu de l'article D. 441-5 du code de commerce (issu du décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012), en cas de retard de paiement pour toute somme, y compris un acompte, une indemnité forfaitaire pour faire de recouvrement de 40 euros sera exigée de la part du débiteur, en sus des indemnités de retard

TOTAL HT 700.00

Remise 60.00

Tva 20% 128.00

TOTAL 768.00 €

**UN ACOMPTÉ DE 10% EST DEMANDÉ A LA SIGNATURE DU DEVIS (PAR CHEQUE OU VIREMENT)
UN RECU SERA ENVOYÉ PAR MAIL DÈS RÉCEPTION**

**MERCI POUR VOTRE
CONFIANCE !**